

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VAN DER GIJP Magdalena, VOGEL Jean-Pierre.

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

- 1- Délibération éclairage public
- 2- Délibération pour les heures complémentaires / supplémentaires de fin d'année
- 3- Délibération pour la création d'une cheminée au bâtiment communal
- 4- Délibération pour le renouvellement du contrat statuaire CNP Assurance 2023
- 5- Délibération corrective pour les tarifs du gîte « Le Cantou »
- 6- Affaires diverses

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Délibération pour installation d'une borne incendie à Charoncle

Suite à un risque d'incendie constaté ce matin, un devis est présenté. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour accepter le devis proposé.

1- Délibération éclairage public

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les tarifs de l'électricité, notamment ceux de l'éclairage public, vont augmenter prochainement.

Monsieur le Maire soucieux de minimiser les coûts et de notre environnement, a effectué un sondage auprès des habitants du bourg, et propose de couper l'éclairage public dans le bourg, à partir de 22h30 jusqu'à 6h30 du matin. Il propose également d'éteindre un lampadaire sur deux dans le bourg.

Ce nouveau réglage est effectué par le SDE 24. Cette prestation est sujette à facturation (54€ /armoire pour les modifications d'horaires + 17€/ point lumineux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer cette modification de l'éclairage public.

2- Délibération pour les heures complémentaires / supplémentaires de fin d'année

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les agents de la commune ont effectués beaucoup d'heures supplémentaires et/ou complémentaires durant l'année 2022, suite à la croissance de l'activité touristique.

En conséquence, conformément à la délibération n° 2022-36 du 19/10/2022 relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires, la commune doit à ce jour le nombres d'heures suivantes :

- MESPLET Éric : 50h + 5h
- PROVOST Christelle : 45h + 3h
- LEYMARIE Valérie : 45h + 3h
- DOS SANTOS CORREIA Victoria : 30h

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité

3- Délibération pour la création d'une cheminée au bâtiment communal

Le maire présente un devis pour l'installation d'une cheminée dans le bâtiment communal. L'association de chasse se chargera quant à elle de l'achat d'un poêle ou d'une cuisinière à bois.

Le Conseil municipal accepte le devis et autorise le maire à lancer les travaux.

4- Délibération pour le renouvellement du contrat statuaire CNP Assurance 2023

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Ce contrat est à renouveler tous les ans.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, après en avoir délibéré ; autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2023

5- Délibération corrective pour les tarifs du gîte « Le Cantou »

Monsieur le Maire a remarqué qu'il y avait une anomalie sur les tarifs votés l'année dernière. Il explique qu'il faut corriger l'anomalie comme suit.

Tarif nuit moins de 15 personnes gîte « le Cantou » :

- Ancien tarif : 285€
- Nouveau tarif : 300€

Tarif nuit + petit déjeuner :

Enfants – de 12 ans	Enfants + 12 ans et adultes	Scolaires et Accompagnants
Ancien tarif : 35€	Ancien tarif : 37€	Ancien tarif : 36€
Nouveau tarif : 25€	Nouveau tarif : 27€	Nouveau tarif : 26€

Concernant la gestion de nos gîtes, la plateforme Elloha, dans le cadre d'un partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Dordogne, présente une solution intéressante, à faible coût, pour la gestion digitale de nos gîtes, notamment la réservation en ligne et la gestion d'un calendrier mutualisé multi-plateformes. Le parc complet de nos gîtes serait présenté de manière attractive grâce à un site Internet dédié.

6- Affaires diverses

Noël des enfants / Veillée de Noël en musique le 22 décembre, ouvert à tous les Saint-Mesminois : Vin chaud et chocolat chaud offerts à tous. Concert de 20 min par Lika et François de Chez Bobas

Repas des aînés : 7 janvier 2023, offert à tous les saint-mesminois de plus 70 ans et ouvert à tous les saint-mesminois 23€ - sur réservation avant le 3/01/2023 - Pas d'animation musicale

Menu : kir + toast / potage / entrée froide poisson-crevettes / trou périgourdin / civet de chevreuil + galette de blé noir gratin dauphinois / salade fromage / Tarte tatin

Informations sur les réunions à venir et dossiers en cours

La réunion se termine à 20h15